BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 29 janvier 2021	***N° 2021-60***

Convocation du 22 janvier 2021
Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :
M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 29 janvier 2021**	***Délibération***
	Direction générale des Territoires **Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest**	***N° 2021-60***

Parempuyre - Requalification de la rue de Landegrand- CODEV CO43120043 - Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La rue de Landegrand située sur la commune de Parempuyre est une voie de transit intercommunale (axe de catégorie 2) longue de plus de 2 200 m. Elle fait le lien entre la route de Pauillac (RD2) à l'ouest et la rue de Macau à l'est (entrée du bourg) qui sont deux voies structurantes vers et depuis le Médoc. Elle constitue un itinéraire intercommunal d'évitement de la traversée de Blanquefort depuis le Médoc et la RD2 vers le centre de l'agglomération bordelaise.
Au niveau communal, la rue de Landegrand assure la connexion de l'ensemble des quartiers nord-ouest de Parempuyre au centre-bourg. Cette voie dessert principalement des habitations mais aussi une petite zone d'activité plus au nord comportant des entreprises petites et moyennes.
La voie ferrée Bordeaux - Le Verdon sépare la rue de Landegrand en 2 secteurs de morphologie différente :

- Tronçon 1 de longueur 1 000 m « route de Pauillac à la voie ferrée » dans lequel l'urbanisation est en grande mutation avec l'arrivée de nombreuses résidences collectives ;
- Tronçon 2 de longueur 1 200 m « voie ferrée à la route de Macau » qui dessert un grand nombre de maisons individuelles et qui draine la circulation de plusieurs voies adjacentes de desserte de lotissement.

Depuis quelques années, des parcelles d'habitations du type pavillonnaire mutent pour faire émerger des résidences permettant une densification de l'habitat le long de la rue de Landegrand notamment sur le tronçon Route de Pauillac – voie SNCF. La densification de l'habitat crée une utilisation accrue de la rue par tous les types de déplacements.

Les trottoirs et traversées piétonnes sont rares, les pistes cyclables sont absentes, les supports de réseaux aériens sont nombreux en accotement, l'éclairage public est sommaire et le passage à niveau de la voie ferrée est limité à l'emprise de la chaussée. La commune de Parempuyre souhaite procéder à l'aménagement de la rue de Landegrand afin d'assurer la sécurité des usagers, notamment celle des cyclistes et des piétons.

De manière générale, cet axe, encore très faiblement équipé en termes de confort urbain ne

favorise pas et rend dangereux les déplacements de modes actifs (piétons, cyclistes).

Les objectifs de l'opération sont donc :
- apaiser la circulation automobile en créant une ambiance plus urbaine,
- proposer des cheminements pour les piétons et les cyclistes continus, sûrs et confortables,
- mettre en conformité les arrêts de bus avec la règlementation accessibilité,
- proposer un nombre maximum de places de stationnement,
- mettre en place un réseau d'assainissement pluvial,
- enfouir les réseaux aériens,

Caractéristiques de l'aménagement projeté

L'aménagement de la rue de Landegrand prévoit côté nord et un trottoir d'1m40 et une piste cyclable de 2m20 accolés. Un espace vert séparera la piste cyclable de la chaussée calibrée à 6m de large. Côté opposé un stationnement longitudinal sera mis en place ainsi qu'un cheminement piéton.

L'assainissement de l'emprise publique représente une difficulté majeure de l'opération. Le terrain naturel s'y prêtant, il est prévu une solution en infiltration. Les eaux pluviales sont canalisées via caniveaux et bouches d'égout et sont injectées dans des massifs drainants qui assurent le stockage et l'infiltration des eaux dans le sol.

Dans le secteur sud de la rue de Landegrand, le réseau pluvial sous chaussée est déjà existant.

Plusieurs plateaux surélevés implantés régulièrement le long de la rue permettront d'apaiser la circulation automobile. Le passage à niveau sera aménagé par SNCF réseau de façon à assurer une continuité sur le trottoir nord-est des piétons et les cyclistes. Cet aménagement est financé par Bordeaux Métropole via une convention objet d'une autre délibération.

A la demande de la commune les réseaux aériens et l'éclairage public seront enfouis préalablement aux travaux de voirie.

Concertation préalable

Le projet a donné lieu à une concertation réglementaire au sens de l'article L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme. La procédure de concertation s'est déroulée du lundi 17 juin 2019 au vendredi 20 septembre 2019. Le bilan de la concertation a fait l'objet de la délibération n°2019-815. Globalement, les contributions écrites et orales lors des permanences expriment beaucoup d'impatience et de très fortes attentes vis-à-vis de ce projet. Les contributeurs revendiquent en effet la nécessité de réaliser des aménagements sur cette voie, du fait de l'insécurité actuelle en particulier pour les piétons, cyclistes, et riverains.

Impact sur l'environnement

Compte tenu de la nature des travaux, il n'est pas à attendre d'impacts sur l'environnement. Le projet de requalification de la voirie s'inscrit dans un site déjà très anthropisé et prévoit la mise en place d'un réseau d'assainissement pluvial, améliorant significativement l'évacuation des eaux de pluie.

Conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement le présent projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. Par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2019, le projet n'est pas soumis à étude d'impact.

Du fait de l'augmentation importante de l'imperméabilisation du sol, le projet est soumis à l'élaboration d'un dossier réglementaire au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'environnement, dit dossier loi sur l'eau.

La dépense totale prévisible pour la réalisation de l'opération soumise à l'enquête est de **7 385 500€ TTC.** Elle se répartit comme suit :

- Acquisitions foncières : **789 500 €TTC**
- Passage à niveaux : **930 000 €TTC**
- Aménagement de Voirie (assainissement compris) : **5 666 000 € TTC :**

La mise en œuvre de ce projet nécessite des emprises foncières. Les négociations foncières amiables commencées il y a plus de 2 ans n'ont pas toutes abouti. La Déclaration d'utilité publique permettra d'acquérir le foncier par voie d'expropriation le cas échéant.
Le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe s'avère donc nécessaire.

A cet effet le Conseil Métropolitain est appelé à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Gironde l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique.
S'agissant des impacts sur l'environnement, le projet est un dossier réglementaire de déclaration « loi sur l'eau ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5217-2 ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 103-2 ;

VU le Code de l'environnement notamment ses articles L122-1 et suivants concernant le champ d'application des études d'impact,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L214-1 et suivants concernant la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L1 et suivants et R 121-1 et suivants ;

VU la délibération n° 2020-142 du 17/07/2020, portant délégation de pouvoirs du Conseil au Président de Bordeaux métropole ;

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 23 octobre 2020 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder aux acquisitions foncières nécessaires, le cas échéant par voie d'expropriation, et donc d'obtenir la Déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à la requalification de la rue de Landegrand à Parempuyre,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Madame la Préfète de la Gironde l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe, en vue d'obtenir la Déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à la requalification de la rue de Landegrand à Parempuyre pour permettre

d’éventuelles expropriations,

Article 3 : d’autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entrainées par ce projet d’aménagement de voirie, à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

Article 4 : d’autoriser Monsieur le Président, quel que soit le montant de l’acquisition, conformément aux dispositions de l’article I – chapitre II.2 alinéa 24 de la délibération n°2020-142 du 17/07/2020 à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l’amiable au vu de l’estimation de la Direction de l’immobilier de l’Etat ou le cas échéant, par voie d’expropriation,

Article 5 : d’autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l’exécution des travaux correspondants,

Article 6 : que les dépenses seront imputées au budget principal chapitre 21 article 2112 fonction 844 pour les acquisitions foncières, et au budget principal chapitre 23 article 2315 fonction 844 pour les travaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **4 FÉVRIER 2021** **PUBLIÉ LE :** **4 FÉVRIER 2021**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS